

PROCES VERBAL CONSEIL MUNICIPAL Du 11 septembre 2024

L'an deux mille vingt-quatre, le 11 septembre à 18h30, s'est réuni le Conseil Municipal en session ordinaire à la mairie, sous la présidence de M. LAGUIONIE Joël, Maire.

Étaient Présents : LAGUIONIE Joël, GOLFIER DELAGE Sabine, GERVEAUX Francis, KOCHÉL Jean Marie, PHILOTE Cécile, BARILLOT Céline, DOMINGUEZ Marie-Karine.

Absents et excusés : Sandrine PEYRONET (pouvoir Céline BARILLOT), Pascal DEFILIPPI (pouvoir Joël LAGUIONIE) Patrick MAZEAU (pouvoir Jean-Marie KOCHÉL)

Secrétaire de séance : DOMINGUEZ Marie Karine

La séance du 26 juin 2024 est approuvée à l'unanimité

| |
|------------------|
| En exercice : 10 |
| Présents : 10 |
| Pouvoirs : 3 |
| Votants : 10 |

ORDRE DU JOUR :

Délibérations

- Travaux d'éclairage public 3^{ème} tranche
- Encaissement d'un chèque,
- Grand Périgueux, Règlement Local de Publicité intercommunal.

Questions diverses

- proposition de financement public sur supplément écologique, pour l'éclairage public,
- passage au Compte Financier Unique (CFU), sur la gestion 2024 en 2025,
- rapport APAVE, bâtiment école,
- Recensement INSEE.

DELIBERATIONS

1 - TRAVAUX D'ECLAIRAGE PUBLIC 3^{EME} TRANCHE - - TRAVAUX DE MODERNISATION DE L'ECLAIRAGE PUBLIC HORS CONVENTION - - ARMOIRES 814 – 663 – 61- 457

Délibération 20240901

Les membres présents forment la majorité de ceux actuellement en exercice et peuvent délibérer conformément aux dispositions de l'article L 2121.17 du Code des collectivités territoriales.

La commune d'ESCOIRE, adhérente au **Syndicat Départemental d'Energies de la Dordogne**, a transféré sa compétence éclairage public.

Aujourd'hui, des travaux d'éclairage public s'avèrent nécessaires concernant des travaux de modernisation de l'éclairage public, hors convention, sur les armoires 814 – 663 – 61 et 457.

L'ensemble de l'opération est estimé à 28 299.01 € TTC.

Il convient de solliciter l'accord du conseil municipal sur le projet proposé par le Syndicat Départemental d'Energies de la Dordogne.

S'agissant de travaux « renouvellement : aménagement, travaux EP seuls, matériel obsolète » et en application du règlement d'intervention adopté le 14 décembre 2022, la participation de la commune s'élève à 65 % de la dépense HT, soit un montant estimé à 15 328.63 € HT.

Après contrôle des travaux, un décompte des sommes dues sera adressé par le SDE 24.

La dépense sera inscrite au budget de la commune.

Il vous est proposé d'autoriser M. le Maire à signer toutes les pièces nécessaires.

**Après en avoir délibéré,
Le Conseil :**

- **Approuve** le dossier qui lui est présenté,
- **Demande** au SDE 24 de réaliser les travaux au trimestre 4 ème trimestre 2024,
- **S'engage** à inscrire cette dépense au budget de la commune,
- **S'engage** à régler au Syndicat Départemental d'Energies de la Dordogne les sommes dues à réception du décompte définitif des travaux et du titre de recette,
- **Autorise** M. le Maire à signer toutes les pièces nécessaires.

2 – ENCAISSEMENT D'UN CHEQUE

Délibération 20240902

Le Maire indique que la commune a été destinataire d'un chèque de 10 € de la part de Mme ROUSSEAU Sylviane, en remerciement du concert donné au château.

Le Conseil Municipal, le Maire entendu et après en avoir délibéré,

ACCEPTTE le don de 10 € fait par Mme ROUSSEAU Sylviane au profit de la commune.

DIT que l'encaissement se fera au compte 7713.

3 – GRAND PERIGUEUX – REGLEMENT LOCAL DE PUBLICITE INTERCOMMUNAL

Délibération 20240903

Le Maire donne lecture du projet de convention qui pourrait intervenir entre la communauté d'agglomération et la commune, cette convention a pour objet de définir des modalités de travail en commun, dans le domaine des autorisations et des actes relatifs à la publicité extérieure.

Il est à noter tout particulièrement que la prise en charge éventuelle d'honoraires d'avocat incombera au Grand Périgueux, sauf si la décision contestée est différente de la proposition faite par le service instructeur.

Après en avoir délibéré, les membres du Conseil Municipal :

Votent à l'unanimité

Décident d'adhérer au service instructeur du Grand Périgueux pour la mission « instruction des autorisations en matière de publicité »,

Mandatent le Maire pour signer la convention proposée par le Grand Périgueux ainsi que tout document se rapportant à ce dossier.

QUESTIONS DIVERSES

- proposition de financement public sur supplément écologique, pour l'éclairage public

Le Maire présente une proposition de financement de l'éclairage public par le supplément écologique.

- passage au Compte Financier Unique (CFU), sur la gestion 2024 en 2025

La commune remplit toutes les conditions pour la mise en place du Compte Financier Unique (CFU) dès 2025, un seul document comptable sera produit pour l'exercice 2024.

- rapport APAVE, bâtiment école

Un rapport de repérage des matériaux contenant de l'amiante, dans les locaux de l'école, a été réalisé au mois d'aout 2024. Conclusion : aucune trace d'amiante.

- recensement INSEE 2024.

Le Maire donne lecture du rapport dressé par l'Insee, suite au recensement effectué en début d'année.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à : 19h24